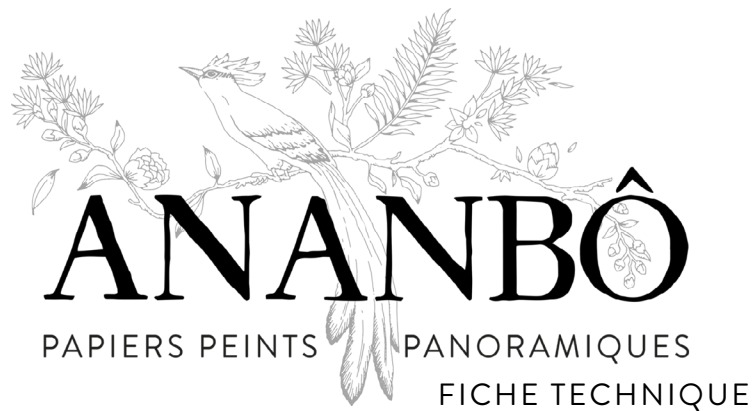




L'encre

Encres d'impression latex
répondant à la norme européenne
environnementale REACH

**Respect des normes REACH,
détection des Composés Organiques
Volatils (COV)**

L'encre que notre atelier d'impression utilise est une encre latex dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Les encres utilisées pour imprimer vos modèles sur non-tissé ultra-mat sont des LATEX HP
- réf CZ69x series from HP France conformes aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CEE
- Formulation physique liquide & aqueuse M1 sur support également M1, grade COV A+, pH de 9.

**Non diffusion des composants dans l'air
ambiant : diffusion négligeable**

Cette encre respecte la norme REACH A+. Les équipements d'analyse physico-chimique qui permettent de contrôler cette norme respectent eux-mêmes la norme de mesure COFRAQ qui est la plus stricte. C'est-à-dire que l'encre utilisée a une très bonne résistance aux rayons UV et que son foisonnement dans l'air est négligeable.

- ♦ Cependant, Ananbô ne peut en aucun cas garantir qu'une exposition directe, inappropriée et trop prolongée dans le temps de votre décor au soleil n'entraînera pas une dégradation du rendu général des couleurs de celui-ci.

**Absence de métaux lourds dans les
encres et les intissés utilisés pour
l'impression**

Notre atelier mène également une analyse de la présence des métaux lourds dans les encres et le papier intissé : les composants que nous utilisons respectent la norme de NON détection CMR+T (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de métaux lourds dans les encres et le papier intissé que notre atelier d'impression utilise.)

Le papier

Papier répondant à la norme
européenne anti-feu M1

Papier non-tissé 147g classé anti-feu M1

En conformité avec l'arrêté ministériel national du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement.

Papier non-tissé 147 g surfacé ultra mat en conformité avec la réglementation européenne qui répond aux critères de résistance anti-feu, à la condition expresse qu'il soit collé sur un support incombustible.

Norme européenne anti-feu M1:

Selon PV N° 4173/09/613 C délivré le 12 octobre 2017, par le laboratoire CREPIM, 62700 Bruay-la-Buissière.

- ♦ Poser ce papier sur une surface recevant quotidiennement des projections d'eau n'est pas conseillé.

**Non dispersion des fibres intissées
dans l'air ambiant**

De même pour le papier intissé, qui respecte également la norme REACH A+ et COV A+. Les fibres longues ne se détachent pas avec le temps car elles sont mixées avec les fibres courtes de cellulose dès la fabrication et elles ne peuvent donc pas se disperser dans l'air.

**Absence de formaldéhydes dans les
encres et les intissés utilisés pour
l'impression**

Voir également normes REACH et directives 67/548/CEE ou 1999/45/CEE.

Ananbô ne commercialise ses collections qu'exclusivement par le biais de son site e-commerce www.ananbo.com et de ses showrooms.

ANANBÔ
PAPIERS PEINTS PANORAMIQUES

Ananbô papier peint panoramique - Société à responsabilité limitée - Capital : 7500 €. Siège social : 1260 route de Branne, 33420 Génissac - France - 815 120 878 RSC Libourne

Service commercial

TEL : +33 (0)5 57 55 10 10

EMAIL : contact@ananbo.com

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Le lundi : 13h30 - 17h

et du mardi au vendredi :

9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Showroom

18 rue des Saints-Pères, 75007 Paris

TEL : +33 (0)1 83 79 08 50

HORAIRES D'OUVERTURE

Du mardi au samedi : 10h - 19h

www.ananbo.com